

DEPARTEMENT DU RHÔNE
 COMMUNE DE FEYZIN
 Rue Carré Brûlé
 Section BC - Parcelles n°185 et 186


PROPRIETE DE LA MAIRIE

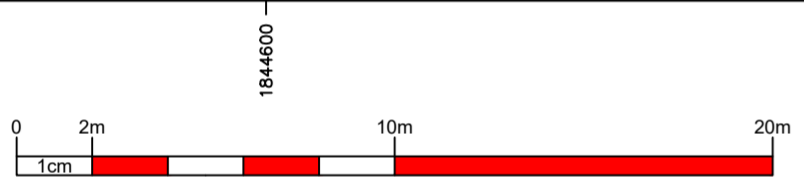
...

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Echelle : 1/200

Système de coordonnées planimétriques Lambert 93 / Projection Conique Conforme CC46 (Teria) - Rattachement altimétrique au système NGF (IGN 69)

REFERENCE : 69276904	Indice	Resp.	Date	Modifications
	1	FR/FR	11/02/26	Levé initial
 Cabinet ARPEANTEURS - SELARL de Géomètres-Experts 47, Rue Centrale - 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON Tél : 04 78 02 73 98 - Mèl : sso@arpenteurs.pro - @ : www.arpenteurs.pro				



Détails topographiques		Foncier		Réseaux Humides		Réseaux Secs	
Application cadastrale	Bâtiment dur	Division	Borne OGE	Affleurement réseaux EU et EP	Poteau EDF	Poteau EDF	Poteau EDF
Débord de toiture	Bâtiment léger	Mur extérieur	Marque peinture	Poteau incendie	Candélabre	Candélabre	Candélabre
Mur intérieur	Mur-muret	Clôture	Repre d'arpentage	Bouche à clef	Logette/Armoire EDF	Logette/Armoire EDF	Logette/Armoire EDF
Bord chaussée	Mur soutènement	Portails - portillon	mur privatif à la propriété cadastrée AE-125	Compteur AEP	Poteau France Télécom	Poteau France Télécom	Poteau France Télécom
Porte - Fenêtre	Mur + clôture	Porte - Fenêtre	Point de bornage	Logette AEP	Chambres Télécom	Chambres Télécom	Chambres Télécom
	Végétation remarquable			Logette Gaz	Logette Télécom	Logette Télécom	Logette Télécom
					Bouches Gaz	Bouches Gaz	Bouches Gaz

Nota:

- La limite avec le domaine public n'est pas garantie, elle devra faire l'objet d'une demande d'arrêté d'alignement individuel.
- Les zones inaccessibles ou trop encadrées le jour de notre intervention n'ont pas pu faire l'objet d'un relevé détaillé.
- Ne sont reportés sur le plan que les affleurements de réseaux visibles et accessibles le jour de notre intervention. La recherche des ouvrages enterrés devra faire l'objet d'une étude spécifique.
- Sauf mention particulière, les servitudes de toute nature ne sont pas reportées sur le présent plan et devront faire l'objet d'une étude spécifique.
- Ce document ne peut être reproduit qu'en couleur pour conserver sa lisibilité.

Les limites dessinées sont les limites apparentes relevées sur le terrain, ou appliquées d'après le plan cadastral. Elles devront être confirmées par bornage contradictoire avec les propriétaires voisins concernés. Les superficies ne seront définitives qu'après le bornage contradictoire.

